

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du jeudi 15 septembre 2016

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 15

Etaient présents : FAUVEL Auguste – TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Hervé Séveno

Ordre du jour :

- Présentation de la situation financière de la commune par M. Créac'h, trésorier de Vitré Collectivités
- Demande de subvention par l'association sportive de Marpiré
- PLU : choix de classement du bar « Le P'Ty Bistrot »

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Délibération sur le devis Man TP sur l'aménagement des BAV (bornes d'apport volontaire)
- Devis SEREM pour le remplacement de coques des chaises de la salle des fêtes
- Informations diverses
- Curage de fossé classé
- Information du circuit 56 de Vitré Communauté

I) Présentation de la situation financière de la commune par M. Créac'h, trésorier de Vitré Collectivités

M. Créac'h a présenté le bilan financier de la commune pour 2015. La situation financière est saine.

II) Demande de subvention par l'association sportive de Marpiré

L'association sportive fêtera ses 50 ans le 2 septembre 2017 avec une après-midi d'animation, un repas et une soirée dansante et demande une subvention exceptionnelle pour cette manifestation. Le conseil se prononcera après que l'association aura transmis le dernier bilan financier. Le lieu reste à définir : chapiteaux extérieurs ou dans la salle des sports (avec une protection du sol par bâche et parquet)

III) PLU : choix de classement du bar « Le P'Ty Bistrot »

Suite à la dernière réunion du PLU, la commune doit se prononcer sur la restriction à l'usage de commerces de bâtiments existants.

Le conseil décide de ne pas mettre de restriction

IV) Délibération sur le devis Man TP sur l'aménagement des BAV

Des modifications ont été apportées par rapport au devis initial (suppression de bordures, remplacement de la dalle béton par un enrobé...). Le nouveau chiffrage s'élève à 4716€ TTC au lieu de 3512.88TTC. Quelques lignes du devis restent à éclaircir

Le conseil donne son accord au maire pour signer le devis modifié s'il est inférieur à celui présenté ce soir de 4716.00€ TTC.

V) Devis SEREM pour le remplacement de coques des chaises de la salle des fêtes

Des chaises ont des coques abimées (cassées, fendues). Le devis s'élève à 11.12€ HT / coque soit 792.29€ TTC pour 54 coques (prix dégressif pour une quantité supérieure à 50).

Le conseil valide le devis.

VI) Informations diverses

- Jean-Yves Pain expose quelques points à revoir sur l'aménagement de la mairie (flaque d'eau sur le parking, taches sur les dalles granit) et est en liaison avec les entreprises pour reprise.

- La restitution de l'inventaire des zones humides a eu lieu mardi 13 septembre. Cet inventaire reste provisoire.

VII) Curage de fossé classé

Des fossés, dont certains sont classés, seraient à curer.

Le curage est à la charge du propriétaire qui doit également se charger des autorisations administratives.

Voir si la commune fait partie d'un programme organisé par le syndicat du bassin versant.

VIII) Information du circuit de randonnée 56 de Vitré Communauté

La plaquette est présentée par Hervé Séveno pour validation. Il n'y a pas de remarques particulières.

Le conseil n'apporte pas de restriction à la fréquentation pour les équestres et VTT.

Concernant l'entretien des chemins, c'est une compétence de Vitré Communauté sauf pour les communes qui décident de conserver l'entretien.

Le conseil décide de laisser cette compétence à Vitré Communauté.